

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

Projet de fonderie de recyclage de chutes d'aluminium

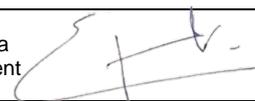
Pièce jointe n°47

**Capacités techniques et
financières**

Société Aluminium Foundry France
38 route de Chauny
80 400 HAM

16 Juin 2023

Révision du document

3.1-19	27/02/2024	Version finale	visa client 
3.0-19	19/01/2024	Version finale	visa client 
2.1-19	04/01/2024	Reprise suite aux commentaires de la DREAL	
1.2-19	16/06/2023	Version finale	visa client 
1.0-19	05/06/2023	Version provisoire – Extrait de la DDAE	
n° version du document	Date de révision	Détail de la révision	

1.	Capacités techniques	4
1.1.	Organigramme fonctionnel de l'établissement.	4
1.2.	Effectifs et rythme de travail	4
1.3.	Engagements pris par la société pour la protection de l'environnement, la sécurité et la qualité.	4
1.3.1.	Politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement	4
1.3.2.	Système de management	5
2.	Capacités financières	7
2.1.	Délégation de pouvoirs et de moyens.	7
2.2.	Procédures de décision pour les investissements.	7
2.3.	Financement du projet.	7

Ce document a pour objet de démontrer que la société AFF possède les compétences nécessaires pour mener à terme la réalisation de ce projet et assurer correctement l'exploitation des installations et dispose de capacités financières suffisantes pour permettre la réalisation du projet d'une part et assurer le maintien dans le temps des objectifs fixés par la réglementation d'autre part.

1. Capacités techniques

La société AFF société sœur de la société AFE possède historiquement toutes les compétences nécessaires pour mener à terme la réalisation de ce projet et maîtriser l'exploitation des installations dans le respect des règles de qualité, de sûreté, de sécurité, de protection, de santé et de l'environnement.

1.1. Organigramme fonctionnel de l'établissement.

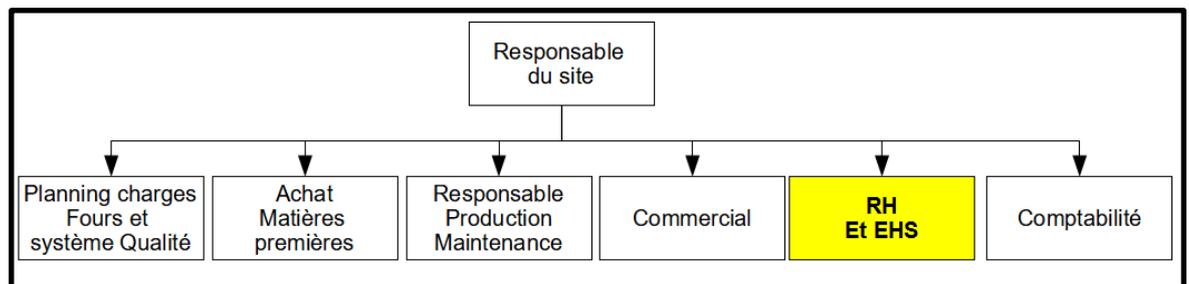


Figure 1. Organigramme

1.2. Effectifs et rythme de travail

Le nombre de personnes qui seront sur site est estimé à environ 40 personnes.

L'établissement aura un rythme de travail défini comme suit :

- **Durée annuelle de travail.** L'ouverture du site est d'environ 322 jours/an.
- **Présence de personnel au niveau « atelier ».** Le personnel travaille en 3*8h (4h00-12h00 / 12h00-20h00/20h00-4h00 ou autres°)
- **Personnel administratif.** Le personnel travaille 35 h par semaine réparties sur 5 jours (horaires de journée : de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00) ou autres

1.3. Engagements pris par la société pour la protection de l'environnement, la sécurité et la qualité.

1.3.1. Politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

En créant la société AFF fonderie de recyclage de matières premières secondaires d'aluminium, qui a pour fondation la mise en place d'un modèle d'économie circulaire, de circuits courts et d'une di-

minution importante de l'énergie consommée par rapport au métal primaire, notre engagement collectif est d'assurer un environnement de travail sûr et sain en réduisant au minimum l'empreinte environnementale de ses activités et de ses produits.

Le responsable de site d'AFF définira un cadre dynamique des systèmes de gestion ESS, pour éliminer ou réduire les risques de sécurité, de santé au travail et d'environnement, basée sur l'amélioration continue et la protection de ses collaborateurs, de ses partenaires externes et des communautés environnantes.

Ces systèmes de gestion ESS mettront en avant l'importance de :

- l'engagement et le leadership de la Direction,
- la responsabilisation des gestionnaires opérationnels,
- la participation active des employés,
- une communication bilatérale efficace

AFF, en auditant régulièrement ces systèmes, poursuivra sans cesse ses efforts pour imposer une Culture QHSE où chacun est responsable tant en matière de prévention des risques d'accidents, d'atteinte à la santé, de non qualité générée, de promotion du bien-être au travail que de réduction des impacts environnementaux.

AFF permettra aux clients et aux utilisateurs des produits commercialisés d'obtenir toutes les informations nécessaires à leur bonne utilisation en toute sécurité (indications spécifiques, disponibilité de toute la société pour aider le client ou l'utilisateur).

AFF s'engagera à respecter les lois et les réglementations qui lui sont applicables, à mettre en œuvre les recommandations et les meilleures pratiques industrielles.

Ce projet de création d'activité industrielle et de lancement de produits fera l'objet d'une évaluation des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. En intégrant les connaissances scientifiques et techniques connues, et en développant les meilleures technologies disponibles.

AFF imposera à ses fournisseurs, co-contractants ou sous-traitants de respecter ses règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et considèrera leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation et de sélection de ceux-ci.

Nous viserons l'excellence de notre industrie et nous serons attentifs à la mobilisation de nos équipes pour générer et perpétuer une culture QHSE robuste et un comportement responsable.

1.3.2. Système de management

Le système de management sera piloté par le responsable de site en s'appuyant sur les certifications.

Le service Environnement Santé Sécurité sera chargé de faire appliquer la politique ESS définie par la direction sur le site de HAM.

Un système d'amélioration continue basé sur la réduction des variabilités, des risques et des gaspillages sera mis en place par la direction du site. Ce système reposera sur une organisation impliquant le personnel de l'usine piloté par l'encadrement. Ainsi, les moyens humains qui seront mobilisés seront choisis selon les critères suivants :

- Personnel de maintenance : diplôme obtenu et validé dans un métier de la maintenance (Mécanique, Électrique, Automatismes) et 3 à 5 ans d'expériences minimum sur un site de production

- Chef de Poste : diplôme obtenu et validé dans un domaine industriel et technique, formation de management d'équipe posté et une expérience de 3 à 5 ans en tant que chef de poste sur un site de production
- Opérateurs : Plan spécifique de formation dédié à la fonderie d'aluminium. Une expérience sur site ICPE serait un plus. En effet :
 - Les installations du process de la fonderie et les machines d'aujourd'hui sont en général très sophistiquées et fondées sur des conceptions complexes pour obtenir de bonnes performances et une bonne efficacité des processus. Cependant, toute sophistication et toute conception ne fonctionneront pas sans le facteur clé du succès : les compétences des ressources humaines. Aussi AFF intégrera la formation technique de ses collaborateurs dès la conception du projet. Les recrutements seront anticipés afin que les fournisseurs des installations puissent fournir les formations théoriques et pratiques aux personnel AFF que ce soit dans la phase de montage des installations, comme dans la phase de démarrage.
 - Outre l'aptitude technique au poste occupé, les différents opérateurs et intervenants sur le site, y compris le personnel intérimaire, recevront une formation sur les risques inhérents des installations, la conduite à tenir en cas d'incident et, sur la mise en œuvre des moyens d'intervention. Pour ce faire, AFF s'assurera que la formation de l'ensemble de son personnel sera suivie par une évaluation des connaissances que ce soit de façon théorique ou pratique. Des mesures seront prises pour assurer le maintien des connaissances et compétences.

Cette formation comportera notamment :

- Toutes les informations utiles sur les produits manipulés, les réactions chimiques et opérations de fabrication mises en œuvre,
- Les explications nécessaires pour la bonne compréhension des consignes
- Une sensibilisation sur le comportement humain et les facteurs susceptibles d'altérer les capacités de réaction face au danger.

2. Capacités financières

La future société disposera de capacités financières suffisantes pour financer la réalisation du projet, le maintien de sa conformité en exploitation et les provisions pour la cessation d'activités.

Nous n'avons pas de chiffre d'affaires annuel de la société ASG car c'est une nouvelle société.

2.1. Délégation de pouvoirs et de moyens.

Le Directeur de l'usine aura tous les pouvoirs pour assurer la gestion de l'établissement et des biens de toute nature dont il aura la charge, ceci dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité, en respectant tout particulièrement les prescriptions légales et réglementaires en matière d'environnement, de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans la limite des pouvoirs d'engagements financiers qui lui sont délégués.

2.2. Procédures de décision pour les investissements.

Les investissements seront approuvés par les représentants des actionnaires.

2.3. Financement du projet.

Pour le financement du projet, compte tenu du montant de l'investissement (environ 41 millions d'euros), la société AFE a sécurisé le financement du projet avec :

- l'apport de son actionnaire unique ASG
- une ligne de financement dédié apportée par les banques du groupe ASG
- un financement de projet avec la BPI

Début 2022, l'investissement global envisagé pour les projets est de l'ordre de 42 millions d'euros et le financement du projet a fait l'objet d'un plan budgétaire sur plusieurs années.

Lot	Désignations	Budget prévisionnel
1	Total équipement	27 894 000 euros
2	Total bâtiment, génie civil	12 000 000 euros
3	Dossiers réglementaires, certification et autres	2 100 000 euros
total		41 994 000 euros

Courant 2023, le financement du projet de fonderie AFF, d'un budget de 45 à 50 M€, est assuré par la combinaison d'investisseurs privés, actionnaires du groupe ASG, d'un pool bancaire, du support de la BPI et de la propre capacité d'autofinancement de ASG. Ce qui permettra ainsi de réaliser le projet dans son intégralité (incluant les phases d'études, de démolition, construction des nouveaux bâtiments, achat des installations de process, mise en service des machines, formation du personnel opérant).

Une fois en opération, il est attendu que AFF génère une capacité d'autofinancement lui permettant de financer largement les opérations d'entretien de ses installations.

Il est en particulier prévu que, dans le cadre de l'exploitation du site AFF, une équipe de maintenance soit recrutée, des pièces de rechanges investies et mises en magasin selon une liste préconisée par les fournisseurs, un budget de près de 300 k€ par an sera dédié au maintien du site permettant d'assurer sa conformité vis-à-vis de son futur arrêté préfectoral d'exploiter.